

DANSEncore[®]

POLITIQUE DÉVELOPPEMENT DURABLE

30 septembre 2024

TABLE DES MATIERES

OBJET 2

DÉFINITIONS..... 2

CHAMP D'APPLICATION 2

PRINCIPES DIRECTEURS ET ORIENTATIONS..... 3

MISE EN ŒUVRE..... 5

RÔLES ET RESPONSABILITÉS 6

ENTRÉE EN VIGUEUR..... 6

RÉFÉRENCES..... 6



Objet

Conscient de son empreinte environnementale, DANSEncore ne peut ignorer l'urgence et les transformations écologiques. Il entreprend conséquemment des actions écoresponsables depuis 2011. DANSEncore s'engage maintenant dans une démarche plus structurée pour améliorer ses pratiques et mieux les communiquer.

Par l'entremise de cette démarche d'écoresponsabilité, DANSEncore souhaite poursuivre le développement de sa mission tout en respectant la planète et l'environnement, ainsi qu'en sensibilisant le public à travers ses actions et sa programmation.

Définitions

Développement durable¹ :

Développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

Champ d'application

La politique de développement durable s'adresse à tous les membres du conseil d'administration et à l'ensemble de l'équipe permanente, les employés temps plein et temps partiel, aux contractuels et bénévoles.

La politique de développement durable de DANSEncore s'applique à tous ses projets et activités : Festival International DANSEncore, Casse-Noisette, production de spectacles, tournées, classes de maître, expositions, etc.



¹ Loi sur le développement durable adoptée par le gouvernement du Québec (article 2 de la Loi sur le développement durable (RLRQ, chapitre D-8.1.1))

Principes directeurs et orientations

Principes directeurs

Le développement durable est une vision de long terme qui met de l'avant le caractère indissociable de trois points d'ancrage, soit le maintien de l'intégrité de l'environnement, l'équité sociale et l'efficacité économique.

Voici les principes mis de l'avant par DANSEncore. Ils ont été sélectionnés à partir des principes de la loi québécoise sur le développement durable²:

- **Santé et qualité de vie**
Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.
- **Équité et solidarité sociale**
Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociale.
- **Protection de l'environnement**
Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.
- **Accès au savoir**
Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable.
- **Participation et engagement**
La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.
- **Production et consommation responsables**
Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

² <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

Orientations

DANSEncore s'appuie sur les indicateurs du Conseil québécois des événements écoresponsables³ pour choisir les orientations en matière de développement durable proposées par cette politique.

GÉNÉRAL

- Engagement ou politique écrite en développement durable, écoresponsabilité ou responsabilité sociétale entériné par le conseil d'administration incluant les thématiques suivantes : Objectifs mesurables en développement durable, écoresponsabilité ou responsabilité sociétale
- Plan d'action détaillé pour l'atteinte des objectifs
- Bilan des mesures écoresponsables implantées et des résultats obtenus accessible pour toutes les parties prenantes

ALIMENTATION

- Présence d'options végétariennes ou végétaliennes
- Présence d'au moins 5 % d'aliments biologiques ou équitables
- Présence d'au moins 25 % d'ingrédients locaux (à moins de 100 km du lieu de l'événement ou dans la région administrative)
- Invitation envoyée aux personnes afin qu'elles apportent leurs propres verres, tasses et/ou bouteilles (voire d'autres contenants ou ustensiles)
- Mesure(s) mise(s) en place pour réduire le gaspillage alimentaire
- Mesure(s) mise(s) en place pour gérer les surplus alimentaires : • Entente avec un organisme venant en aide aux personnes en difficulté • Redistribution au personnel, aux bénévoles ou aux autres personnes sur le site

4

TRANSPORT

- Mesure(s) de sensibilisation quant aux alternatives à l'auto solo disponibles
- Mesure(s) incitative(s) pour encourager l'utilisation d'une alternative à l'auto solo : • Transport actif • Transport en commun (incluant les navettes) • Covoiturage
- Bilan des moyens de transport utilisés et des émissions de gaz à effet de serre générées
- Compensation des émissions de GES

EAU & ÉNERGIE

- Présence d'un système pour remplir des bouteilles d'eau réutilisables (station d'eau potable)
- Mesures(s) d'économie d'eau
- Mesures(s) d'économie d'énergie • Proportion de l'énergie utilisée qui est renouvelable

MATIÈRES RÉSIDUELLES

- Mesure(s) mise(s) en place pour réduire l'utilisation de : • Bouteilles d'eau à usage unique • Affichages à usage unique • Matériel promotionnel • Contenants alimentaires et ustensiles à usage unique • Confettis, ballons et éléments de décoration à usage unique • Emballages de transport à usage unique • -Matériel d'identification ou laissez-passer à usage unique

³https://evenementecoresponsable.com/wp-content/uploads/2021/11/CQEER_IndicateursEcoresponsabiliteEvenementielle_ListeBonifiee2021.pdf

- Matériel complètement éliminé de l'événement : • Bouteilles d'eau à usage unique • Affichages à usage unique • Matériel promotionnel • Contenants alimentaires et ustensiles à usage unique • Confettis, ballons et éléments de décoration à usage unique • Emballages de transport à usage unique • Matériel d'identification ou laissez-passer à usage unique
- Mesure(s) pour informer sur la saine gestion des matières résiduelles et la réduction à la source : • Les visiteurs • Les bénévoles • Les employés • Les membres de l'organisation • Les fournisseurs et commanditaires
- Voies ou mesures de récupération des matières résiduelles accessibles aux visiteurs : • Matières destinées à l'élimination (déchets) • Matières recyclables • Contenants consignés • Matières putrescibles/compostables/organiques
- Voies ou mesures de récupération des matières résiduelles accessibles aux organisateurs, aux employés, aux fournisseurs et aux bénévoles (incluant les étapes de montage et démontage) : • Matières destinées à l'élimination (déchets) • Matières recyclables • Contenants consignés • Matières putrescibles/compostables/organiques • Matières dangereuses • Autres matières envoyées à des entreprises spécialisées à des fins de recyclage ou réemploi (ex. décors, matériaux de construction, matériel électronique, tapis, etc.)

PRATIQUES SOCIALES

- Aménagements particuliers dans le but de faciliter la participation de personnes à mobilité réduite : • Rampes d'accès • Stationnements réservés • Prêt de fauteuils roulants ou poussettes • Zones réservées lors des spectacles • Toilettes adaptées • Autre(s)
- Mesure(s) de reconnaissance pour les bénévoles : • Mesure(s) pour favoriser l'embauche de personnes issues de la diversité • Mesure(s) mise(s) en place pour lutter contre l'exploitation sexuelle pouvant avoir lieu en marge de l'événement
- Mesure(s) pour limiter les impacts sur la qualité de vie des populations environnantes : • Concertation avec les acteurs du milieu pour atténuer les problèmes de circulation et d'encombrement • Mesures d'atténuation du bruit et autres pollutions dues aux activités de l'événement

APPROVISIONNEMENT

- Information quant au cadre d'approvisionnement responsable : • détient une politique d'approvisionnement responsable communiquée aux fournisseurs • applique des critères environnementaux et sociaux pour le choix des fournisseurs • applique des critères environnementaux et sociaux pour le choix des produits
- Proportion des fournisseurs avec une succursale locale (à moins de 100 km ou dans la région administrative)

Mise en œuvre

Un plan d'action sera élaboré en fonction des orientations énoncées dans la présente politique. Chaque objectif recensera des actions à mettre en place avec des cibles et des indicateurs afin de soutenir les efforts dans la gestion responsable des projets.

Les secteurs d'actions seront choisis en fonction de la volonté de réduire au minimum les impacts environnementaux produits par les événements organisés par DANSEncore et ce, tout au long de

l'année. Ainsi, toutes les décisions concernant le festival ou les autres activités de l'organisme seront prises avec cette idée sous-jacente de livrer des projets cohérents et respectueux de cette politique. Les secteurs d'actions seront aussi choisis en fonction de pouvoir inspirer les participants à être proactifs et proactives en reproduisant ces initiatives dans leur vie quotidienne ou professionnelle. De plus, tel que mentionné antérieurement, l'aspect social du développement durable fait partie intégrante des valeurs de DANSEncore. Il est donc primordial pour l'équipe de consacrer du temps à rendre la communauté et le milieu de travail meilleurs.

Rôles et responsabilités

Le document devra être partagé par la direction à tous les acteurs susceptibles de pouvoir y prendre part. La politique sera aussi accessible via le site web de l'organisation.

L'ensemble de l'équipe permanente participera à l'élaboration des différents plans de développement durable. Ensuite chaque personne sera responsable d'aviser et communiquer les actions à mettre en place à ses équipes.

Entrée en vigueur

Le 30 septembre 2024

Références

Festif! - Politique de développement durable. Repéré à

https://prismic-io.s3.amazonaws.com/le-festif-ca/b2c936fd-6459-43f4-84cf-092f282e0f08_Festif_Politique-DD-2023_final.pdf

HEC Montréal - Politique de développement durable. Repéré à

https://www.hec.ca/direction_services/secretariat_general/juridique/reglements_politiques/documents/politique-de-developpement-durable.pdf

Festival Chants de vielle - Politique de développement durable. Repéré à

https://chantsdevielles.com/wp-content/uploads/2021/04/politique_developpement_durable_cdv_2021.pdf



Politique de développement durable DANSEcore

Pour toutes questions ou commentaires concernant cette politique, contactez :

Julie Garneau, responsable des communications, j.garneau@dansencore.ca

Maria Juliana Vélez, directrice générale et artistique, mj.velez@dansencore.ca